



→ TREXpert

Le saviez-vous?

Exercice 1: Répartition du bénéfice

Vous disposez de la balance de vérification de la société Alpha SA ci-dessous. Procédez à la répartition du bénéfice conformément aux dispositions du Code des obligations (art. 671 CO) en tenant compte des indications suivantes:

Dividende: autant de pour cent que possible

Tantièmes: 6

Balance de vérification	Débit	Crédit
Actifs	2000	
Fonds étrangers		1400
Capital-actions		500
Réserves légales		50
Bénéfice reporté		4
Charges	3954	
Produits		4000
Total	5954	5954

Solution

Bénéfice de l'exercice	46.0
Bénéfice reporté	4.0
Bénéfice résultant du bilan	50.0
– Attribution à la réserve légale: 5% du bénéfice de l'exercice (4000–3954)	–2.3
Résultat résultant du bilan à répartir	47.7
– Dividende: 5% du capital-actions	–25.0
Solde à distribuer	22.7
– Tantièmes	–6.0
– Attribution à la réserve légale: 10% des tantièmes	–0.6
– Superdividende: 2% du capital-actions	–10.0
– Attribution à la réserve légale: 10% du superdividende	–1.0
Nouveau bénéfice reporté	5.1

Exercice 2

Voici le bilan de la société Müller SA:

Bilan final I			
Actifs circulants	300	Fonds étrangers	500
Capital-actions non libéré	100	Capital-actions	400
Actifs immobilisés	650	Réserve légale	50
		Bénéfice reporté	10
		Résultat de l'exercice	90
	<u>1050</u>		<u>1050</u>

Quel est le montant de l'attribution minimale nécessaire à la réserve légale si l'on désire verser un dividende aussi élevé que possible?

Solution

Résultat de l'exercice	90.0
Bénéfice reporté	10.0
Bénéfice résultant du bilan	100.0
– Attribution à la réserve légale: 5% du bénéfice	–4.5
Bénéfice résultant du bilan à répartir	95.5
– Dividende: 5% du capital-actions libéré	–15.0
Solde à répartir	80.5
– Superdividende: 24% du capital-actions libéré	–72.0
– Attribution à la réserve légale: 10% du superdividende	–7.2
Nouveau bénéfice reporté	1.3
Attribution minimale nécessaire à la réserve légale:	11.7

Les exercices sont extraits de l'ouvrage «La révision restreinte», Renggli, Kissling, en collaboration avec Brodmann, Camponovo, Feller. (Parution octobre/novembre 2012.)

→ **Votre institut de formation en Romandie:**
 Institut Romand d'Etudes Fiduciaires
 Avenue des Baumettes 11, 1020 Renens, tél. 021 632 94 10
 fax 021 632 94 11, info@iref.ch, www.iref.ch